

Audience du 18 avril 2013

Questions de la délégation F.O.-DGFIP au ministre délégué au Budget

1. La DGFIP, qualifiée être au cœur de la République, est aujourd'hui moins bien traitée budgétairement (effectifs, crédits de fonctionnement) que d'autres administrations ayant des missions dites prioritaires,
 - alors qu'elle a commencé la cure d'austérité 15 ans avant les autres,
 - alors que ses missions sont vitales pour financer toutes les activités de l'Etat,
 - alors que ses agents n'en peuvent plus des efforts consentis :Allez-vous changer cette politique ?

2. La seule « réponse » faite par la Direction Générale aux comptes des Finances Publiques, qui lors de la fusion ont assuré la création des SIP - vitrines de la DGFIP, a été un discours déstabilisant et déqualifiant les assimilant à des chefs de services, comme s'ils n'avaient pas de responsabilité personnelle et pécuniaire et ne relevaient plus du Juge des Comptes : Quelle est votre vision du rôle et du positionnement des comptables ?

3. Comment aller vous redonner à la DGFIP les moyens d'assurer toutes ses missions de service public financier et fiscal, sachant qu'il est inutile de mentir aux agents et à leur représentants en prétendant que des simplifications de services peuvent palier 100 % des suppressions d'emplois puisque, actuellement, elles dégagent officiellement 25 % des gains de productivité, ce qui est par ailleurs très surestimé.

4. Votre vision du dialogue social serait-elle de discuter d'une démarche prétendument stratégique dont l'objectif ne serait pas de redonner à la DGFIP les moyens d'assurer toutes ses missions de service public ?

5. Cette démarche stratégique va-t-elle, selon la rumeur qui court dans vos services, nécessiter la mise en place d'un vaste plan social au ministère compte tenu de l'ampleur des restructurations à venir dans les différentes directions ?

6. La prime d'intéressement 2012, payée traditionnellement en mai N+1, est-elle maintenue ?

7. Le Syndicat F.O.-DGFIP soutient que la DGFIP doit obtenir des moyens spécifiques supplémentaires (emplois, budget, rémunérations accessoires, plan de qualification). Il y a peu votre prédécesseur affirmait : « *Il n'y a plus de spécificités DGFIP* ». Partagez-vous son affirmation ?